

MOTION RELATIVE AU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE SCIERIE INDUSTRIELLE – PROJET “FLORIAN”

Déposée par le groupe de la gauche départementale

Le projet d'implantation d'une méga scierie industrielle sur le plateau de Lannemezan suscite à l'heure actuelle des inquiétudes légitimes pour les scieries locales et le maintien de l'équilibre forestier au sein du massif pyrénéen.

Ce projet prévoit le prélèvement de 250.000 m³ de hêtres annuellement sur le massif des Pyrénées et le Massif Central, soit plus du double de l'exploitation actuelle. Ces bois seraient majoritairement extraits des forêts des communes et de leurs syndicats. 25 créations d'emplois sont annoncées.

Pour rappel, 43% des bois de Hêtre de Nouvelle-Aquitaine sont, dans les Pyrénées-Atlantiques, dans des forêts publiques communales ou syndicales.

La forêt de Nouvelle-Aquitaine constitue donc un réservoir important de biodiversité et joue un rôle fondamental de protection de la qualité de l'eau, de régulation des eaux et de protection contre l'érosion des sols.

Considérant que le Projet “Florian” d'implantation de scierie industrielle sur le Plateau de Lannemezan, demande un approvisionnement à l'entrée de l'usine de 50 000 m³/an de grumes de bois d'œuvre de hêtre de bonne qualité provenant très majoritairement des forêts communales de la chaîne Pyrénéenne, sur une durée de 10 ans,

Considérant que la forêt de montagne, essentiellement feuillue, joue un rôle clef pour le maintien des terrains, pour l'habitat d'espèces végétales et animales patrimoniales avec un fort taux d'endémisme, comme pour le Desman des Pyrénées, mais aussi le paysage et l'activité touristique,

Considérant l'équilibre fragile entre forêt et pastoralisme,

Considérant la problématique environnementale forte de la desserte forestière,

Considérant que la grande échelle économique de ce projet, potentiellement monopolistique, est de nature à déstabiliser la filière bois sur notre territoire, sans aucune assurance de création nette d'emplois,

Considérant que l'investissement de ce projet serait financé majoritairement par les collectivités publiques,

Considérant le rôle du Département comme partie prenante des décisions concernant son territoire,

Les élus du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, réunis aujourd'hui en séance plénière, demandent :

- Une information précise de la part des porteurs de projets, privés comme publics,
- Une concertation large avec les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine ainsi que des collectivités du massif pyrénéen,
- la préservation des hêtraies des Pyrénées-Atlantiques, au nom de la biodiversité

et à ce stade du projet :

- affirment leur opposition à tout projet de nature à mettre en péril l'équilibre des massifs forestiers et l'économie locale qui en découle.